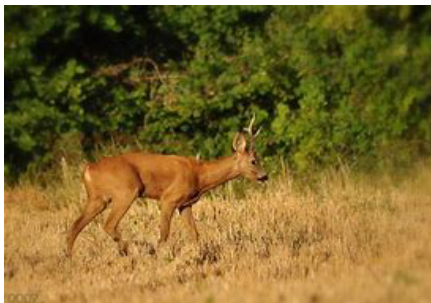


## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 avril 2018

# L'ONF et la Fédération régionale des chasseurs d'Île-de-France renforcent leurs liens



**La signature de la convention** se fera au salon de la Chasse à Mantes-la-Jolie **le samedi 7 avril** en présence d'**Eric Goulouzel**, Directeur territorial Seine-Nord de l'ONF et de **Thierry Clerc**, Président de la Fédération régionale des chasseurs.

Rendez-vous sur le salon de la Chasse - hall 5 (à l'extérieur de la tente) à **11H30**.

*Salon de la Chasse  
Allée des Îles Eric  
Tabarly, l'île Aumone,  
78200 Mantes-la-Jolie*

**Gérées par l'Office national des forêts**, les forêts domaniales d'Île-de-France abritent les grands ongulés (cerf, chevreuil, sanglier), leur offrant des habitats favorables pour vivre et se nourrir. Mais en l'absence de prédateurs naturels (loup, lynx), les grands animaux se développent provoquant une pression très forte sur certaines forêts qui ne peuvent alors se régénérer naturellement. Pour répondre à cet enjeu fort d'équilibre faune / flore,

**L'Office national des forêts et la Fédération régionale des chasseurs d'Île-de-France, deux acteurs majeurs de l'environnement, signent une convention, à l'occasion du salon de la Chasse à Mantes-la-Jolie, samedi 7 avril 2018.**

### Objectifs :

- Définir une stratégie commune visant à atteindre l'équilibre faune / flore en forêt
- Développer de nouveaux axes de partenariat.

### La chasse, une nécessité pour maintenir l'équilibre faune/flore des forêts

Sans régulation, une densité trop forte des animaux entraîne des dommages aux jeunes plants forestiers par la consommation répétée des jeunes pousses (abrutissement).

La chasse limite également les accidents avec les véhicules et réduit les dégâts sur les terrains agricoles.

L'ONF et la Fédération régionale des chasseurs d'Île-de-France se concertent depuis des années sur la mise en place de plans de chasse visant à maintenir cet équilibre fragile.

La volonté de renforcer des actions communes a amené les deux structures à signer une convention. ...

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 avril 2018

## A propos de l'ONF

Acteur majeur de la filière forêt- bois, l'ONF rassemble près de 10 000 professionnels oeuvrant au service de la gestion de 11 millions d'hectares de forêts publiques, en métropole et en outre-mer.

Au quotidien, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et renouvellement des forêts.

Cette gestion permet de concilier trois objectifs indissociables : répondre aux besoins de la société grâce à la production de bois, préserver la biodiversité, accueillir le public.

## A propos de la fédération régionale des chasseurs d'Île-de-France

Au service des chasseurs, de la chasse et de la faune sauvage, la fédération régionale représente et organise la coopération entre les fédérations départementales et interdépartementales des chasseurs, notamment pour la gestion des dégâts de grands gibiers et de sangliers.

Elle élabore les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité des habitats prévues à l'article L.421-7 du code de l'environnement.

## Un partenariat pour renforcer des actions

Outre la gestion des grands animaux, cette convention va permettre une vision commune et partagée sur la mise en place :

- D'actions d'éducation à l'environnement ;
- Un partage d'indicateurs sur les grands animaux ;
- Des chantiers nature ;
- Une filière locale pour la venaison ;
- Des actions de communication communes.

[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

[www.ficif.com](http://www.ficif.com)

